

**PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 104 CONCERNANT EUTELSAT COMMUNICATIONS

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



EUTELSAT COMMUNICATIONS

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 21 NOVEMBRE 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTIONS 13 et 14 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux prévoit, au-delà de la rémunération variable octroyée, la possibilité d'une rémunération exceptionnelle à hauteur de 100% du bonus annuel cible (mise en place d'une rémunération exceptionnelle une 1^{ère} fois en 2023 pour la Directrice Générale sous forme d'attribution d'actions dans le prolongement de l'opération One Web).

Par ailleurs, cette politique ouvre l'éventualité d'une augmentation de la rémunération fixe « en cas d'évolution significative du périmètre de responsabilité de la fonction, laquelle peut



être liée à une évolution de la Société elle-même, ou de décalage important par rapport au positionnement du marché » (rémunération fixe de la 1^{ère} dirigeante augmentée de 46% en 2023).

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.

La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.

- **RESOLUTION 15 : Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration**

Analyse

La politique de rémunération des membres du conseil d'administration intègre l'éventualité du versement de rémunérations spécifiques, autres que la rémunération habituelle des administrateurs (précédemment appelés « jetons de présence »), qui viendraient rémunérer des missions particulières, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : II-B-3

Les administrateurs ne devraient pas toucher des rémunérations de type prestations de service ou rémunération au sein de filiales, quel que soit leurs montants, afin de ne pas être en situation de conflit d'intérêts.



GOVERNANCE

1. Composition du conseil d'EUTELSAT COMMUNICATIONS

Le conseil d'administration d'EUTELSAT COMMUNICATIONS comportera, à l'issue de l'assemblée, si les résolutions mises au vote relatives à des membres du conseil sont acceptées, 53,3% de membres libres d'intérêt en conformité avec les recommandations de l'AFG.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Dominique d'Hinnin	Président	Libre d'intérêts	100%	M	65	FR	7	2025	0	4		P	M
	Sunil Bharti Mittal	Vice-président	Non libre d'intérêts	81,8 %	M	67	IN	1	2027	0	2		M	
X	Eva Berneke	Directeur général	Non libre d'intérêts	100%	F	55	FR	1	2028	1	1			
	Bharti Space Ltd représenté par Akhil Gupta	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêt	81,8 %	M	68	IN	1	2025	0	0	M		M
	Bpifrance Participations SA représenté par Samuel Dalens	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	41	FR	1	2026	0	3		M	
	Secrétariat d'Etat à la Science à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni représenté par Elena Ciallie	Représentant de l'Etat	Non libre d'intérêts	100%	F	57	UK	1	2027	0	2			
X	Hanwha Systems UK Ltd représenté par Joo-Yong Chung	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	Nouveau	M	48	KR	Nouveau	2027	1	1			
	Mia Brunell Livfors		Libre d'intérêts	100%	F	58	SE	1	2025	0	3			M
	Fonds Stratégique de Participations représenté par Agnès Audier	Représentant d'actionnaire	Libre d'intérêts	100%	F	60	FR	7	2027	0	2	M		
	Esther Gaide		Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	7	2025	0	2	M		M
	Fleur Pellerin		Libre d'intérêts	78,6%	F	51	FR	2	2026	0	1		M	
	Cynthia Gordon		Libre d'intérêts	100%	F	62	UK	5	2026	0	3		M	
	Padraig McCarthy		Libre d'intérêts	100%	M	64	IE	1	2026	0	2	P		M
	Florence Parly		Libre d'intérêts	92,9%	F	61	FR	1	2025	0	3		M	P
	CMA-CGM représenté par Hadi Zablit	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	92,9%	M	54	FR	1	2026	0	1	M		
	Piotr Dmochowski-Lipski	Censeur												



2. Spécificités

- Possibilité de désignation de plusieurs censeurs.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

